



Au cœur du village

N°17

NOV. / DEC. 2016



Une commune solidaire

Le mot du maire



Notre commune a connu de vifs débats ces dernières semaines, liés à l'arrivée de migrants issus du démantèlement du camp de Calais. La décision prise par la Préfecture de les accueillir dans les anciens locaux de la gendarmerie nous a tous surpris ; à commencer par la municipalité qui s'est trouvée mise devant le fait accompli.

A Rimogne, comme dans beaucoup d'autres communes en

France, la question divise. Certains ont manifesté par une pétition leur opposition. D'autres ont immédiatement proposé leur aide bénévole.

L'avis de chacun doit être respecté, s'il s'exprime avec mesure et bonne foi. Ce qui malheureusement n'a pas toujours été le cas.

A ce jour, 20 migrants ont été accueillis, 6 d'entre eux sont déjà repartis : des mesures destinées à garantir leur sécurité et celle des habitants ont été prises et leur séjour temporaire parmi nous se déroule paisiblement.

C'est la démonstration qu'en faisant preuve d'un peu de tolérance, nous pouvons surmonter nos divisions et nous montrer dignes et solidaires de tous ceux qui ont besoin de notre aide, qu'ils soient d'ici ou d'ailleurs.

Grégoire Durou

Solidarité avec nos aînés

Le dernier repas dansant des anciens a été l'occasion d'annonces importantes pour les plus âgés d'entre nous. Si depuis toujours la municipalité s'occupe de les distraire, elle a décidé cette fois de mettre en œuvre des actions destinées à favoriser leur accès aux soins et à répondre à l'isolement et la perte d'autonomie dont certains souffrent beaucoup.



« Ma commune assure » : la santé moins chère, grâce à la mutuelle communale

On n'en prend pas toujours la mesure, mais de plus en plus nombreux sont ceux qui renoncent à se faire soigner faute d'avoir les moyens financiers de le faire.

Un partenariat conclu par la Commune de Rimogne, avec la MUTUAC, une association loi 1901 à but non lucratif, associée au Groupe Mansuy assurances, va permettre aux habitants de souscrire à une complémentaire de santé à des tarifs spéciaux, particulièrement avantageux, sans questionnaire de santé, ni limite d'âge.

Pour exemple, une personne seule de plus de 65 ans pourra bénéficier d'un rembourse-

ment à 100% de ses frais d'hospitalisation, à 125% de ses frais médicaux courants, à 100 % pour la pharmacie, à 125 % de ses frais de soins et de prothèses dentaires sans plafond etc. Pour cette formule de couverture, elle paiera une cotisation mensuelle de 62,33 €, pour laquelle elle pourra en outre bénéficier d'une aide à la complémentaire de la CPAM, si ses revenus dépassent 776 € mensuels.

Les tarifs peuvent se révéler particulièrement intéressants pour les personnes âgées, mais des formules de complémentaires sont aussi proposées pour les autres catégories de personnes.

Afin de permettre de se renseigner, une permanence hebdomadaire sera ouverte en mairie à partir du mois de janvier 2017. L'ensemble des habitants en seront directement avertis par courrier.

Les coupons « RiMOgne-MOBilité » : pour se déplacer et être accompagné

Avec l'âge ou la maladie, il peut devenir très difficile de se déplacer, pour aller à un rendez-vous médical, effectuer des formalités administratives faire quelques courses ou simplement rendre visite à sa famille ou ses amis. C'est la raison pour laquelle, certaines personnes souffrent aujourd'hui près de nous d'un véritable isolement lié à leur perte d'autonomie.

Pour y répondre, le CCAS de Rimogne met en place un dispositif d'aide : les chèques « RiMOgne – MOBilité ». Grâce à ses bons, chacun des habitants de plus de 70 ans, aura la possibilité de recourir à une presta-

Solidarité avec nos aînés

tion d'aide à la personne, pour être emmenée là où elle le souhaite.

Le CCAS paiera 50% du prix de cette prestation d'une heure, qui ne coûtera ainsi plus que 11€ au bénéficiaire et sera, en plus, déductible pour moitié des impôts, s'y ajoutent des frais kilométriques qui s'élèvent à 0,55 € par kilomètre. Le CCAS accordera jusqu'à 6 chèques par an et par personne.

Surtout, la prestation ne se limitera pas au transport, elle permettra à la personne véhiculée d'être, par exemple, accompagnée jusqu'à la salle d'attente, ou dans le cabinet du praticien, de se faire expliquer une ordonnance ou d'être emmenée aussi à la pharmacie par une personne spécialement formée pour ce type de services et soumise au secret professionnel. Mais les bénéficiaires pourront aussi demander un véhicule pour faire des courses ou être emmenée à Charleville-Mézières.

Le prestataire retenu est la société « Une main tendue », une structure agréé de services à la personne de Rimogne en plein essor et qui a déjà créé plusieurs emplois. L'initiative participe aussi au développement économique.

150 personnes dans notre commune sont ainsi potentiellement concernées par cette aide qui témoigne de la solidarité et de l'attention portée à nos anciens. Un courrier



d'information leur sera adressé au mois de janvier, quand ce nouveau service sera opérationnel.

Le conseil des sages : bénéfices de l'expérience des anciens

L'installation prochaine d'un conseil des sages fait écho à un engagement pris par la municipalité. C'est une instance de réflexion et de concertation indépendante de la municipalité, qui existe dans de nombreuses autres communes. Il est sans pouvoir de décision, mais son utilité repose sur l'expérience de ses membres qui auront la possibilité de donner leur avis. Ils pourront ainsi faire bénéficier la municipalité de leurs connaissances et de leurs conseils sur des sujets d'intérêt général et touchant à la vie de la commune.



Assainissement collectif : ça avance !

Après l'adoption du zonage d'assainissement, la commune de Rimogne, vient de retenir son maître d'ouvrage pour le projet d'assainissement collectif : la société Amodiag Environnement. Il s'agit maintenant de s'assurer des conditions de raccordement de chaque habitation au futur réseau d'assainissement. C'est cette société qui a été missionnée pour réaliser auprès des habitants, une enquête de branchement de leurs installations intérieures.

Cette enquête dite parcellaire ne constitue en rien un contrôle. Elle est entièrement gratuite et doit durer environ une heure. L'enquêteur effectuera une analyse des besoins, analysera les sorties des eaux usées, les emplacements des regards et des fosses septiques.

En fonction de ces éléments et de relevés topographiques, il proposera et étudiera le meilleur emplacement pour la boîte de raccordement. Son enquête donnera lieu à la réalisation d'un plan et d'une appréciation du coût de raccordement pour toutes les habitations. Ce chiffrage sera remis à la Commune.

A cet égard, il faut rappeler que si le raccordement des habitations au réseau est à la charge de chaque propriétaire, la possibilité existe de grouper les travaux et de bénéficier d'aide financière de l'Agence de l'Eau. Une réunion publique sera organisée ultérieurement par la Commune pour l'expliquer.

En attendant, les enquêtes parcellaires débutent au mois de décembre et se poursuivront en janvier et février 2017. Un courrier d'information a déjà été adressé à certains habitants pour leur proposer un rendez-vous. Pour toutes questions, vous pouvez prendre contact en mairie avec Yannik Rossato, Premier adjoint.

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme : ça avance aussi !

Les études préalables à la révision générale du PLU se poursuivent. Le projet de PLU n'est pas encore abouti mais il est jugé suffisamment avancé pour être mis à la disposition du public afin qu'il puisse être concerté. Cette concertation s'apparente à un dialogue entre la commune de Rimogne et tous les habitants intéressés par la procédure. Elle est mise en œuvre avant l'enquête publique au cours de laquelle le commissaire enquêteur effectuera plusieurs permanences.



En attendant, vous pouvez d'ores et déjà consulter le dossier en mairie durant les heures d'ouverture habituelles ou sur le site internet www.mairie-rimogne.fr. Un registre pour recueillir vos observations est aussi disponible. Vous pouvez aussi écrire au Maire, par voie postale classique ou via l'utilisation du formulaire de contact sur le site internet de la commune.

A noter qu'une réunion publique sera organisée par la Commune avant l'arrêt du projet de PLU. La date sera communiquée ultérieurement.

Inscription sur les listes électorales



Personne ne l'ignore, 2017 est une année d'échéances électorales importantes : les élections présidentielles auront lieu le 23 avril et le 7 mai, et les élections législatives le 11 et 18 juin. Pour permettre à tous de voter, l'inscription sur les listes électorales sera possible jusqu'au samedi 31 décembre, 12h, en mairie. Mais il est vraiment conseillé de ne pas attendre le dernier moment pour le faire.

L'inscription sur les listes électorales concerne particulièrement ceux qui viennent d'emména-

ger à Rimogne et les jeunes non recensés, c'est-à-dire ceux qui viennent d'avoir dix-huit ans ou qui les auront avant le premier tour de l'un des deux scrutins. Pour venir s'inscrire, il faut impérativement se munir d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité ou ayant expiré depuis moins d'un an et d'un justificatif de domicile datant de moins de trois mois (facture de téléphone fixe, d'électricité, avis d'imposition, quittance de loyer, etc.).

Tirage des parts affouagères

Le tirage des parts affouagère, organisé par le Syndicat du Triage Forestier de Harcy, aura lieu le Samedi 17 décembre, de 9h à 11h30 au Foyer pour Tous, place du Gros Caillou.

Il est rappelé que seules les personnes qui se sont inscrites sur la liste d'affouage 2016 peuvent y participer et que pour faciliter l'organisation du tirage au sort le paiement par chèque est souhaité (paiement en espèces accepté) : 20€ la part.

Lancement du concours des maisons décorées et illuminées

Après le concours des maisons et des façades fleuries, la Commune de Rimogne et la Jeunesse de Rimogne lancent le Concours des maisons décorées et illuminées.



La Ville de Rimogne et la Jeunesse de Rimogne organisent

Concours des maisons décorées ou illuminées

Sans inscription préalable

Participez au concours dans 3 catégories :

- Concours de la plus belle maison décorée
- Concours de la plus belle maison illuminée
- Concours de la plus belle fenêtre décorée

et gagnez un bon pour l'achat de décorations de Noël de 50 € et 30 € chez Embaldif.

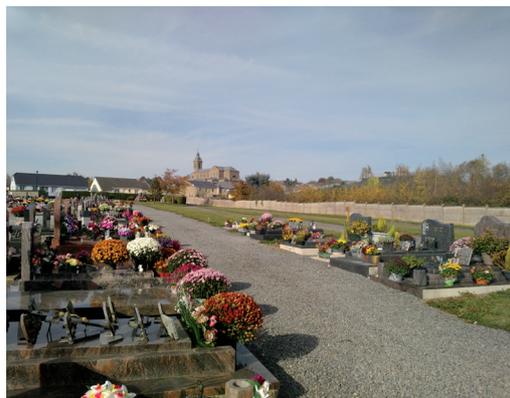
Une couronne à décorer offerte aux cinquante premiers participants (à retirer en Mairie).

Passage du Jury dans toutes les rues de Rimogne le dimanche 18 décembre 2016

Il est ouvert à tous et sans inscription préalable dans trois catégories : Maisons décorées, Maisons illuminées et Fenêtres décorées. Dans chacune des catégories, un bon pour l'achat de décorations de Noël de 50€ et 30€ chez Embaldif est à gagner. Le passage du Jury dans les rues de Rimogne est prévue le dimanche 18 décembre.

Et pour vous encourager à participer et contribuer à l'animation et l'ambiance festive dans le village, une couronne à décorer est offerte aux cinquante premiers participants qui peuvent la retirer en Mairie.

Le cimetière remis à neuf



A l'occasion des dernières fêtes de la Toussaint, traditionnellement consacrées au souvenir des défunts, le cimetière de Rimogne a été entièrement nettoyé et gravillonné par les agents communaux, à la grande satisfaction des familles et des visiteurs.

Un portail pour la médiathèque et la garderie

Pas sûr que tous l'aient déjà remarqué mais un portail a été posé à la médiathèque et la garderie. Ce portail va permettre de les protéger des dégradations et incivilités qu'elles subissent depuis de très nombreuses années. L'entrée du bâtiment, située dans un recoin, était devenue un lieu de squat où les services municipaux devaient intervenir constamment pour retirer mégots, cannettes et autres détritux, laissés à proximité du passage des enfants. Il y a quelques semaines, un début d'incendie s'y est même déclaré. Dorénavant, les usagers disposent d'un espace d'accès sécurisé, où il est désormais interdit de stationner.

Suite page 6

Job Bus, l'intérim mobile à Rimogne

C'est une initiative pour l'emploi originale qui va se développer à Rimogne, en partenariat avec la Mairie. En effet, une véritable agence itinérante d'intérim qui s'ouvrira dans le village, Place de la République, grâce à un concept novateur : le Job Bus. Cette formule est développée par la société Ardennaise Alterego, qui compte plus de 300 clients et jusqu'à 300 intérimaires dans les périodes de forte activité. Disposant déjà de locaux à Charleville et à Sedan, elle vient cette fois directement au contact des demandeurs d'emploi.

Le Job Bus, s'installera un mercredi sur deux de 14h00 à 16h00 à compter du mercredi 18 janvier. Les personnes intéressées doivent s'y présenter munies d'un C.V.



Etat-civil

Ils nous ont quitté :

Gabriel GUILLO, le 27 septembre 2016
Jean LEJEUNE, le 11 octobre 2016
Bernard LABARRIERE, le 17 novembre 2016

Bienvenue à :

Emilie PIERRET, née le 2 septembre 2016
Camille SENSIQUE, né le 17 septembre 2016
Sundess MENTZ, née le 11 octobre 2016
Anaé NEVEUX, née le 12 octobre 2016
Anatol NEVEUX, né le 12 octobre 2016

ESPACE D'EXPRESSION MAJORITÉ MUNICIPALE

“ Certains s'étonnent de l'absence complète des trois membres de l'opposition aux manifestations publiques et prétendent même qu'ils en sont écartés. C'est évidemment complètement faux. En tant que conseillers municipaux, ils ont toujours été systématiquement invités à toutes les cérémonies officielles. Mais depuis le début du mandat, l'opposition municipale a décidé de ne pas s'associer aux manifestations organisées par la municipalité, y compris les commémorations patriotiques auxquelles elle n'assiste pas. Parallèlement, elle a refusé de faire partie des commissions de travail et est même presque toujours absente des conseils municipaux (par exemple, elle n'y a participé, que deux fois cette année). Alors que nous continuons pour notre part d'être au service des Rimognats, l'opposition municipale s'est bel et bien exclue d'elle-même de la vie communale et cela relève uniquement de son choix.

MINORITÉ MUNICIPALE : TEXTE NON COMMUNIQUÉ

”

Dimanche 13 novembre

► Repas des anciens

Une centaine de convives se sont réunis autour d'un excellent repas organisé par le CCAS et animé par Dominique Musset et son orchestre l'Air de Rien.



Vendredi 25 novembre

► Inauguration officielle de l'Agence Postale Communale

Ouverte depuis le 4 octobre, la nouvelle Agence Postale Communale, située dans les locaux de la mairie de Rimogne rentre progressivement dans les habitudes des usagers. Elle a officiellement été inaugurée, en présence de Hugues Mahieu, Directeur des relations territoriales de La Poste



Samedi 26 novembre

► Installation du nouveau conseil municipal enfants



Ils ont été désignés par les enfants de l'école primaire, ce sont les nouveaux membres du deuxième conseil municipal enfant de Rimogne. Félicitations aux nou-

veaux conseillers, élus pour deux ans : Thalie Rossato, Faustine Jaumotte, Lily Briot, Ewan Denouille, Aksel Chaouchi, Line Féré, Linoa Mauguet, Baptiste Engel à qui Grégory Truong, Maire, a eu le plaisir de remettre leur écharpe.

Samedi 26 novembre

► Concert de Sainte-Cécile de l'Harmonie municipale

L'harmonie municipale de Rimogne renaît. Le splendide concert de Sainte Cécile qu'elle a offert à l'église de Rimogne, sous la direction de son chef de musique, Romain Daugny en témoigne. Un beau moment de musique et un répertoire élargi autour de Beethoven, Dvorák, Edward Elgar, Louis Armstrong.



Samedi 10 décembre

► Election de Miss 15/17 Champagne-Ardenne 2016

19h – Salle Polyvalente

Qui succèdera à la rimognate Noelline Pacquay, la jeune Rimognate Miss 15/17 2015 ? (réservations complètes)

Mardi 13 décembre

► Voyage des anciens

Un après-midi de fête et de paillette pour assister au nouveau spectacle du Kabaret de Tinquex (sur inscription)

Samedi 17 décembre

► Noël en famille sous le chapiteau

16h : Esplanade de la Maison de l'Ardoise



apporter, à

7

Agenda

Venez en famille et profitez d'un moment convivial à l'approche de Noël, au programme :

- Un beau spectacle de cirque offert pour Noël à tous les enfants scolarisés à Rimogne, sous le chapiteau de l'Eden Circus

- Après-midi ginguette au son de l'orgue de Barbarie de Jojo et dégustations de spécialités de Noël.

Jeudi 22 décembre

► **Conseil municipal** - 20h - Mairie

La dernière séance de l'année, ouverte au public

Samedi 31 décembre

► **20h – Cosec de Rimogne**

C'est le retour de la grande soirée du nouvel an à Rimogne. Dans un espace magnifiquement redécoré de rouge et noir, dans une ambiance chaleureuse, DJ Ludo X vous emmènera jusqu'au bout de la nuit, autour d'un menu très



gourmand, servi à l'assiette. Un tarif exceptionnel pour y emmener sa famille et ses amis : seulement 50 € par personne (20 € pour les enfants). Réservations auprès de la Mairie de Rimogne. Renseignement au 03 24 35 11 24. Attention : places limitées.

Samedi 14 janvier

► **La galette des Roimognats**

16h – Salle Polyvalente

Un rendez-vous avec tous les Rimognats, dont on commence à prendre l'habitude, pour se souhaiter ensemble, autour d'une galette, la bonne année.

Jeudi 26 janvier

► **Conseil municipal** - 20h – Mairie

Séance publique, ouverte à tous

Infos pratiques

Tous les habitants ont la possibilité de rencontrer le Maire sans rendez-vous, chaque semaine le samedi matin de 10h à 11h30. Si vous souhaitez un rendez-vous, merci d'appeler au 03 24 35 11 24.

■ Horaires d'ouverture de la mairie

Les services de la mairie sont ouverts le lundi, le mardi, le mercredi, le jeudi de 9h à 12h puis de 14h à 17h30, le vendredi de 14h à 17h30 et le samedi de 9h à 12h.

■ Horaires d'ouverture de la nouvelle agence postale communale

La nouvelle agence est ouverte le matin : les lundis, mardis, mercredis, jeudis et samedis de 9h à 12h ; et l'après-midi : le mercredi de 14h à 18h et le vendredi de 14h à 17h

■ Horaires d'ouverture de la médiathèque

Du lundi au vendredi de 13h30 à 18h30 et le samedi matin de 09h à 12h

■ Changement d'horaires d'ouverture de la déchèterie

Les lundis, mardis, mercredis, vendredis et samedis de 10h à 12h puis de 14h à 17h. Elle sera fermée le jeudi toute la journée.

■ Changement d'horaires pour la garderie municipale

La garderie est ouverte le matin à partir de 7h à 8h20 et l'après-midi de 16h30 jusqu'à 18h45 au lieu de 18h30.

Retrouvez les actualités et les informations de votre commune sur www.mairie-rimogne.fr

au cœur du village

Directeur de publication : Grégory Truong
Conception : CompoCréa - 03 24 56 17 89
Crédits photos : Mairie de Rimogne
Dépôt légal à parution